



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Faculté des lettres et des sciences humaines  
École de langues

## **PLAN DE COURS**

### **NIVEAU SUPÉRIEUR**

### **FLE-3311 GRAMMAIRE DU FRANÇAIS**

<p><b>DESCRIPTION DU COURS</b></p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <p><b>FORMULES PÉDAGOGIQUES</b></p> <p><b>MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE</b></p> <p><b>ÉVALUATION</b></p>
--

---

<b>FLE-3311</b>	<b>Grammaire du français</b>	<b>3 crédits</b>	<b>Été</b>
<b>PR: FLE-3211 ou l'équivalent</b>			

---

## DESCRIPTION DU COURS

*\*Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Ce cours vise à amener l'étudiant à développer des connaissances grammaticales théoriques et pratiques sur la langue française. Le cours fournira à l'étudiant l'occasion de procéder à une révision des principales caractéristiques du système nominal et du système verbal. Il sera appelé à mettre en pratique les notions étudiées à l'aide de divers exercices d'analyse de textes suivis d'applications.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Être capable d'analyser et de résoudre des faits langagiers liés au système nominal et au système verbal du français.

### Objectifs particuliers

Repérer les différents constituants syntaxiques de la phrase (groupes fonctionnels).

Distinguer les différentes constructions du verbe (verbes transitifs, intransitifs, attributifs, impersonnels).

Savoir reconnaître les différentes formes verbales (conjugaison).

Employer correctement les temps et les modes verbaux en respectant leurs différentes valeurs d'emploi.

Appliquer correctement les règles d'accord du verbe et des participes passés.

Distinguer les caractéristiques des phrases subordonnées relatives et conjonctives.

Formuler par écrit des phrases subordonnées relatives et conjonctives en respectant leurs caractéristiques.

Savoir résoudre les difficultés liées à l'emploi des déterminants et des prépositions.

### Contenu

Analyse de la phrase (fonctions des constituants, types de phrases)

Phrase simple et phrase complexe

Accord du verbe

Temps et modes (valeurs d'emploi)

Constructions verbales (verbes transitifs et intransitifs)

Accord du participe passé

Concordance des temps

Voix active et passive, formes pronominales et non pronominales  
Problèmes de syntaxe (notamment les prépositions et la négation)  
Pronoms relatifs et subordonnées relatives  
Conjonctions de subordination et subordonnées conjonctives

## FORMULES PÉDAGOGIQUES

Selon les types d'objectifs vus en classe, les formules pédagogiques varient : cours magistral, utilisation de diverses techniques (apprentissage coopératif, par projet, etc.).

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Poisson-Quinton, Sylvie, *Grammaire expliquée du français intermédiaire*, Clé International.

### Bibliographie de référence

- Bescherelle, *La conjugaison pour tous* (ou tout autre livre de conjugaison).
- *Le Robert & Collins* (dictionnaire bilingue).
- Larousse. *Dictionnaire de poche* (bilingue ou unilingue).
- Larousse. *Dictionnaire illustré* (bilingue ou unilingue).

## ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Pendant le cours, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des habiletés d'expression et de compréhension écrite. Les rédactions et examens auront lieu en classe.

Dans les travaux et des examens, toute faute de langue (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire) entraînera une perte de points (maximum 15 % du total des points).

### Évaluations sommatives

<u>Évaluation</u>	<u>Pourcentage (%)</u>
Examen intra	35 %
Examen final	35 %
Travaux	30 %

### Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

## Évaluations formatives

Plusieurs tâches langagières seront proposées en classe et en ligne, avec rétroaction immédiate ou en différé.

## Remarques particulières

La prestation de ce cours étant étroitement liée aux besoins des étudiants, il est possible que certains éléments du contenu soient modifiés.

**Il va de soi que l'usage du français est de rigueur tant dans la classe qu'à l'extérieur de celle-ci.**

À l'extérieur des heures de classe, l'étudiant **doit** consacrer de son temps à fréquenter les laboratoires de langues ou d'informatique, à écouter la radio, à regarder la télévision, à lire le journal et à participer le plus possible à des activités dans le milieu francophone et aux ateliers supervisés par l'équipe d'animation du programme FLE de l'École de langues.

## Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

\*En raison de son caractère intensif / semi-intensif, ce cours n'est pas soumis à la Politique facultaire sur les 30 %.

## Ressources informatiques

Utilisation de CAN8 à la maison : <http://www.elul.ulaval.ca/can8/>

## CAS PARTICULIERS

### Retard et absence

Votre enseignant vous avisera des pénalités qui peuvent s'appliquer en cas de retard dans la remise d'un devoir ou d'un travail.

Toute absence non motivée à une évaluation entraîne la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation. En cas d'absence motivée à une évaluation, prière d'informer votre titulaire par courriel et de lui envoyer le formulaire que vous trouverez à la page suivante : <http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/examens-absences-et-conflits-dhoraire/>.

En cas de conflit d'horaire avec un autre examen, vous avez la responsabilité de vous conformer aux directives en vigueur dans votre faculté.

## MESURES D'ACCOMMODEMENT

### Étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap peuvent être admissibles à des mesures d'accommodement lors des évaluations sommatives. Seules les recommandations apparaissant sur la lettre d'attestation émise par le Centre d'aide aux étudiants sont prises en considération.

Les étudiants ayant leur lettre d'attestation et désirant se prévaloir de ces mesures doivent :

1. remettre votre lettre d'attestation à votre enseignant;
2. prendre connaissance des [directives et conseils pour les examens avec mesures d'accommodement](#);
3. compléter un [formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement \(EMA\)](#) dans les deux premières semaines de la session d'automne et d'hiver ou dans la première semaine de la session printemps-été.

### Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- se procurer, distribuer ou accepter de recevoir d'une source quelconque, sans autorisation préalable de la personne responsable de l'activité universitaire sujette à évaluation, les questions ou réponse;
- obtenir ou fournir toute aide non autorisée, que cette aide soit individuelle ou collective, utiliser ou consulter la copie d'un autre étudiant, même si son contenu s'avère erroné ou inutile, ou copier, en tout ou en partie, un document qui a déjà fait l'objet d'une évaluation;
- être en possession de tout document, appareil ou instrument non autorisé, qu'il contienne ou non des renseignements en lien avec l'examen ou l'évaluation.

(Source : Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, art. 23 à 46)

Évaluer et citer ses sources

- [www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences\\_humaines/evaciter.html](http://www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/evaciter.html)

Comment citer un document électronique

- [www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html](http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html)

## **Règles disciplinaires**

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 23 à 46 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

## **Demande de révision de note**

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse :

<http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/demande-de-revision-de-note/>